enseignement catholique 49
Pays de la Loire

RENTREE 2026 – MOUVEMENT DE L'EMPLOI

NOTE D'INFORMATION N°1 – LE 1er DECEMBRE 2025

Dossier suivi par
Nathalie HERIN
Adjointe au Directeur Diocésain
en charge du Département
Ressources Humaines Enseignants

Fleur GOIGOUX
Assistante

02 41 79 51 43
mouvement1d@ec49.fr

A afficher ou à diffuser auprès des enseignants de l'école selon les moyens de communication habituels.

Pour rappel, l'ensemble des documents de référence, les fiches ainsi que les annexes sont et seront disponibles et téléchargeables sur le site de la DDEC 49 : www.pourlaclasse.org, onglet Mouvement de l'emploi.

A ce stade de l'année, seuls les documents administratifs du SAGEPP 49 relatifs à une cessation d'activité, ainsi que cette enquête DDEC ont été publiés sur ce site.

▶ Demande de départ à la retraite - Année scolaire 2026-2027

Afin de préparer le mouvement de l'emploi pour la rentrée 2026, nous invitons les enseignants à nous faire part de leur demande de départ à la retraite.

Nous remercions les enseignant concernés de bien vouloir compléter le formulaire en ligne suivant :
Demande de départ à la retraite - Année scolaire 2026-2027

Ce formulaire doit être complété, **avant le 31 janvier 2026 inclus**, par tout enseignant envisageant à la rentrée 2026 ou au cours de l'année scolaire 2026-2027 :

- une cessation totale d'activité (retraite au titre du RGSS ou du RETREP), ou
- une retraite progressive

Après validation du formulaire, une notification automatique est envoyée à votre ou vos chef(s) d'établissement ainsi qu'au Département RH Enseignants de la DDEC 49.

Cette démarche en ligne regroupe désormais :

- les éléments de l'enquête retraite diffusée les années précédentes, et
- ceux de la **Fiche 3 - Avis de cessation de fonction (retraite)**, désormais supprimée dans sa version papier.

Les enseignants sont tenus de respecter la procédure précisée par le **SAGEPP** dans sa **circulaire publiée au mois d'octobre 2025**. Pour rappel, les démarches de liquidation de retraite et du régime additionnel doivent parvenir, par voir hiérarchique, au SAGEPP 49, **au plus tard le 31 décembre 2025**. Ces démarches sont de votre responsabilité. Adresse mail : ce.sagepp49@ac-nantes.fr

Pour les enseignants souhaitant une **retraite progressive**, il est également nécessaire de déposer une demande de Temps Partiel Sur Autorisation (TPA) **avant le 31 janvier 2026** via Démarches Simplifiées (publication de la circulaire DSDEN à venir).

Rappel :
Le poste de l'enseignant devient réellement vacant à compter de la notification d'accord de l'administration transmise à l'intéressé.
Et, un départ en retraite intervenant en cours d'année 2026-2027 ne permet pas la publication du poste (SV ou V) pour la rentrée 2026.